

Votre checklist de déménagement

Aussitôt que possible

- Résiliez l'ancien bail à loyer dans les délais et les formes; si le délai de congé n'est pas observé, il faut trouver au moins un locateur solvable disposé à reprendre le bail à loyer
- Faites réparer les objets défectueux et les faites vous livrer à la nouvelle adresse
- Informez les autorités scolaires de l'ancienne et de la nouvelle école
- Préparez toutes les personnes concernées par le déménagement, surtout les enfants
- Commandez les nouveaux meubles
- Demandez l'annulation ou le transfert de votre ligne téléphonique ou de votre abonnement de télévision
- Planifiez le nettoyage, cherchez si nécessaire une entreprise de nettoyage
- Si vous devez déménager pour des raisons professionnelles, renseignez-vous si votre employeur participe éventuellement aux frais de déménagement
- Demandez congé pour le jour du déménagement (vous avez droit à un jour de congé payé pour votre déménagement)

Quatre à deux semaines avant le déménagement

- Annoncez votre déménagement à la poste et à Swisscom
- Annoncez votre déménagement à votre employeur
- Annoncez votre déménagement aux assurances, à la caisse maladie
- Annoncez votre déménagement à l'administration communale, au contrôle de l'habitant et au bureau des impôts
- Annoncez votre déménagement à vos amis et connaissances
- Annoncez votre déménagement aux associations
- Annoncez votre déménagement à votre concierge et à vos voisins
- Épuisez vos provisions et vos produits surgelés
- Procurez-vous le matériel pour emballer vos affaires
- Videz le grenier et la cave, emballez les affaires
- Annoncez votre déménagement aux autorités militaires en cas d'obligations militaires
- Annoncez votre déménagement à votre médecin/dentiste
- Annoncez votre déménagement à l'école et au jardin d'enfants
- Annoncez votre déménagement au service des automobiles, au bureau des cartes d'identité/passeport
- Annoncez votre déménagement aux éditions, journaux, revues
- Annoncez votre déménagement aux fournisseurs (de prestations, abonnement, etc.)
- Annoncez votre déménagement Services industriels (électricité/gaz)
- Changez l'adresse de vos documents personnels sur lesquels est imprimée votre adresse
- Effectuez les petits travaux de réparations dans votre ancien logement

Quelques jours avant le déménagement

- o Fixez une date de restitution avec l'ancien bailleur
- o Protégez si nécessaire les sols dans l'ancien et le nouveau logement
- o Étiquetez tous les cartons, notez ce qu'ils contiennent en haut et sur les côtés avec un gros feutre
- o Fixez les portes des armoires et les tiroirs vides avec un ruban adhésif ou avec un carton pour éviter qu'ils s'ouvrent pendant le transport
- o Protégez les coins et les chants des meubles
- o Emballez et transportez séparément les objets précieux et dangereux (armes, etc.)
- o Étiquetez les clés et transportez-les séparément
- o Emballez les objets fragiles dans du papier de soie et déposez-les par couches dans des cartons capitonnés
- o Ne pas mettre trop d'objets lourds dans une même boîte ou caisse
- o Protégez les anses de récipients/tasse ainsi que toutes les pièces saillantes
- o Numérotez les différentes pièces des meubles démontés et les préparer pour le transport
- o Discutez les modalités de la remise du logement avec le nouveau bailleur
- o Prévoyez des places de parking pour le véhicule de déménagement et les véhicules des personnes vous aidant à déménager à l'ancien et au nouveau logement
- o Prévoyez la garde de vos enfants et animaux pendant le déménagement

La veille du déménagement

- o Arrosez abondamment les plantes et emballez-les soigneusement
- o Vérifiez si vous avez étiqueté tous les cartons et les objets encombrants
- o Si votre congélateur n'est pas encore vide, réglez-le sur la température la plus froide
- o Réservez les places de parking pour le jour du déménagement

Le jour du déménagement à l'ancien logement

- o Prévoyez une place de parking
- o Mettez des vêtements et chaussures confortables
- o Veillez à ce que l'accès au logement et à l'immeuble soit libre
- o Éclairage, prévoyez des lampes de poche et des fusibles
- o Prévoyez des boissons fraîches pour les déménageurs
- o Prévoyez une collation pour les déménageurs
- o Montrez à l'équipe de déménagement les locaux et les objets fragiles à manier avec précautions
- o Donnez des instructions aux personnes vous aidant à déménager
- o Laissez accomplir des tâches simples et précises par les enfants
- o Signalez tout dégât intervenant durant le déménagement au responsable de l'équipe de déménagement. Il dispose des formulaires de déclaration de dégâts
- o Relevez le compteur d'électricité et de gaz
- o Vérifiez si le véhicule de déménagement a été chargé de manière sûre

Le jour du déménagement au nouveau logement

- o Si cela n'a pas encore été fait, établir l'état des lieux d'entrée et le signer
- o Afficher un plan d'aménagement à l'entrée du logement et mettre au courant l'équipe de déménagement
- o Relevez le comptoir
- o Numéroté les pièces conformément aux numéros sur les boîtes de déménagement
- o Remplir le formulaire des dégâts occasionnés par l'équipe de déménagement et le faire signer
- o Prévoir un pourboire pour les déménageurs

Le lendemain du déménagement

- o Aviser le bailleur si vous avez constaté des dommages dans votre logement que vous n'aviez pas vu lors de l'état des lieux
- o Rendre les clés de l'ancien logement = après la restitution du logement, vous n'avez plus le droit d'y accéder
- o Faire effectuer d'éventuelles réparations
- o Inscrivez-vous auprès de l'administration communale du nouveau domicile
- o Protection civile : faire les annonces nécessaires
- o Annoncer votre changement d'adresse à qui de droit
- o Signer et faire signer le formulaire de restitution de l'ancien appartement, si cela n'a pas encore été fait
- o Si vous avez constaté des dommages au déménagement, vous disposez de 3 jours pour en aviser l'entreprise de déménagement par lettre recommandée
- o Informer la poste/Swisscom
- o Obligations militaires : les annonces nécessaires sont à faire dans les 8 jours
- o Permis de conduire et permis de circulation : faire les annonces nécessaires dans les 10 jours
- o Faire les annonces nécessaires auprès des services industriels (électricité et gaz)